

Rapport d'activité de la Fondation pour la lutte contre le cancer et pour des recherches médico-biologiques

EXERCICE 2018 **(Arrêté au 31 décembre 2018)**

La Fondation pour la lutte contre le cancer et pour des recherches médico-biologiques a été fondée à Genève et inscrite au registre du Commerce le 17 octobre 1959 (242, page 2852).

Elle a par la suite bénéficié d'une révision de ses statuts avec le concours de Maître HAMDAN (rue de Candolle 18 1205 Genève) en 2012, adoptée par l'ensemble du Conseil d'Administration le 21 novembre 2012 en l'étude de Maître Hamdan.

Son siège est situé à Genève présentement au domicile professionnel de son président, le docteur Michel FORNI, oncologue médical (1, av. C. Mermillod 1227 Carouge) jusqu'à fin mai 2019.

Plus récemment, son successeur nous a conseillé sur plusieurs éléments concernant son fonctionnement et l'admission de nouveaux membres dans notre Conseil d'Administration (Maître Grandchamp, rue de Candolle 18 1205 Genève).

L'objectif de cette fondation et son but principal sont de financer des travaux de recherches destinés à l'avancement de la lutte contre le cancer mais également de soutenir la recherche dans le domaine des sciences médicales et biologiques.

L'organe de révision est confié à Monsieur Nicolas Wenger, expert réviseur agréé, membre de la Chambre Fiduciaire à Genève et à la Fiduciaire Raison Dadre pour la prise en charge comptable et administrative de la Fondation.

Le dernier rapport produit par Monsieur Nicolas Wenger remonte au 11 avril 2018 et analysait les comptes de pertes et profit jusqu'en 31 décembre 2017.

Le Conseil d'Administration de ladite fondation comprend, à ce jour, le docteur Michel FORNI (membre et président, oncologue médical indépendant, qui a assumé la présidence jusqu'au 31.12.2018 mais élargie au 31 mai 2019), le Professeur Jacques PHILIPPE (membre et secrétaire, professeur HUG Genève) qui reprend la présidence de la fondation dès le 1^{er} janvier 2019 mais effectivement au 1^{er} juin 2019, Monsieur A. MONNIER (membre et trésorier ancien directeur-adjoint du Crédit Suisse) et d'autre part les futurs membres (en cours d'inscription) Monsieur F. SCHNEUWLY, directeur du Crédit Suisse à Genève et d'autre part, Monsieur Tibor LUKAS, analyste financier à Genève.

Notre Fondation conserve un suivi régulier sur l'évaluation de ses finances, tenant compte notamment des fluctuations de monnaies étrangères et suisse et d'autre part conserve un œil attentif sur les impératifs des chercheurs cliniciens issus du monde académique pour la plupart, dans le contexte également des efforts de philanthropie entrepris à Genève notamment pour lutter contre le cancer.

Les disponibilités financières en date du 31 décembre 2018 sont de CHF 8'962'649.37 (huit millions neuf cent soixante-deux mille six cent quarante-neuf francs et trente-sept centimes) par opposition à une somme CHF 9'016'651.87 (neuf millions seize mille six cent cinquante et un francs et quatre-vingt-sept centimes) en date du 31 décembre 2017.

Notre fondation peut également bénéficier de dons, à savoir lors de l'exercice 2018 CHF 360'000 (trois cent soixante mille francs suisses).

Les projets soumis à la Fondation par les chercheurs de Genève, en relation avec l'Université de Genève, notamment la Faculté de Médecine, mais également avec le CERN, ont été analysés non seulement sous l'angle de la pertinence des programmes de recherches mais également sous l'angle des demandes de subsides et des demandes de fonds effectuées en-dehors de notre Fondation.

Grâce à sa bonne santé financière, la Fondation a été en mesure d'attribuer une somme totale de CHF 330'000.—(trois cents trente mille) sous forme de subsides à différents chercheurs et d'honorer ainsi 11 projets (listés dans le procès-verbal du 8 mai 2018). De plus, il est confirmé qu'il n'y a pas de litige ou différends entre l'appréciation des différents comptes et des recommandations statutaires en conformité avec l'ASFIP.

Je rappelle également que la Fondation est l'objet d'une exonération fiscale (Département des Finances du Canton de Genève), que les membres du Conseil de Fondation exercent bénévolement leurs charges et que l'ensemble des frais généraux ont été supportés par son président.

Ce rapport confirme également qu'il n'y a aucune mesure de surendettement ou d'insolvabilité et que les risques financiers découlant notamment des placements ont été judicieusement et très sérieusement examinés par Messieurs Monnier et Schneuwly, dans le contexte d'une politique de placements associée à différents mouvements financiers tenant compte des fluctuations bancaires actuelles.

Le Conseil de Fondation s'est réuni le 8 mai 2018 à 17 heures dans les locaux de la Clinique de Carouge, après avoir été convoqué le 4 mai 2018, par courrier nominatif, pour prendre connaissance des états financiers de la fondation avec approbation des comptes, analyser ses objectifs financiers et surtout analyser les projets soumis à la Fondation par les chercheurs et médecins, voire des membres du corps médical ou paramédical, ayant adressé leur programme de recherches et leur demande de subsides pour 2018.

Lors de cette séance, le conseil d'administration a renouvelé le mandat de Monsieur Nicolas WENGER pour l'exercice 2019 et la Fondation a également pris connaissance des stratégies financières présentées par Messieurs Monnier et Schneuwly permettant à ses membres, d'approuver les comptes 2017 à l'unanimité.

Elle s'est également réunie en date du 25 octobre 2018 à 17 heures 30 à la clinique de Carouge, dans sa forme restreinte, pour avaliser une proposition de disposer d'un logo, offrant une meilleure visibilité aux différents chercheurs intéressés à effectuer des soumission de projets à notre Fondation et d'autre part pour développer un site internet en collaboration avec les services informatiques des HUG.

Ces 2 projets seront mis en place durant l'année 2019 et permettront à la Fondation de poursuivre son but philanthropique, avec une meilleure visibilité pour les chercheurs.

En tant que président de la Fondation, j'ai été renouvelé dans mes fonctions jusqu'à la fin de l'exercice 2018 et à la demande du Professeur Philippe, jusqu'au 30 mai 2019, restant membre en 2019.

Je confirme donc la bonne santé de la Fondation, sur le plan de ses finances, d'autre part je souligne l'intérêt qu'elle représente aux yeux des chercheurs de par son mode d'attribution et ses objectifs à court terme, permettant, dès 2019, sur la base des chiffres de 2018, d'analyser avec plaisir les nouveaux projets entrant dans le cadre de ses objectifs et en conformité avec les recommandations de la Faculté de Médecine de Genève, d'appuyer des projets de haute importance, émis par notre Alma Mater soit par le CERN (département Médecis, à visée radio-médicale).

Il est rappelé que cette Fondation n'a pas de but lucratif et que son capital peut être augmenté par des dons, politique à laquelle les membres du Conseil d'Administration adhèrent afin de lui permettre de poursuivre cette stratégie et ses activités lors des prochains exercices.

Fondation pour la lutte contre le
Cancer et pour des recherches
Médico-biologiques
Le Président
Docteur Michel FORNI